



# PROCES-VERBAL

## Comité Directeur

---

**Réunion du : mardi 10 mai 2025**

**Président : Stéphane VANNUCCI**

**Vice-présidents :**

- Johan LUIGGI
- Jacques COLOMBANI
- Jerome SANTUCCI

**Secrétaire général : Alain MOSCONI**

**Secrétaire général adjoint : Charles BENEDETTI**

**Trésorier : Stéphane ZANETTACCI**

**Membres : Antoine ANDREANI – Cédric PELE – Guillaume FRANCHI –  
Jean Laurent FABREGUES – Jean Marc NICOLAI – Philippe PAOLI -**

**Excusé (s) : Dominique POGGI – Johanna MEI – Antoine EMMANUELLI-  
Pascal PAOLI - Frédéric MONTANARO - Louis POGGI**

**Assiste(nt) : SALADINI David (Directeur) – Pierre FONTANA (CTR)**

---

## Approbation du procès-verbal du 03 mars 2025 :

Le Comité Directeur procède à l'approbation du procès-verbal du 28 avril 2025

## Civilités :

Le Comité Directeur présente ses plus sincères condoléances à la famille de :

- M. Robert NARI ancien joueur du GFCAJACCIO
- M. Guy BOZZANO ancien Dirigeant du SCBASTIA
- M. Guy Paul MARIANI ancien joueur de l'USOAJACCIO, ancien Secrétaire de la Commission Football Entreprises du sud de la LCF
- M. Jean Baptiste MARGHERITI ancien Membre du SCBASTIA

## Informations locales et nationales :

- FFF → Tournée rentrée du foot entre le 10 septembre et le 8 octobre : le Comité Directeur valide le FC Borgo, qui réceptionnera l'évènement.
- Fafa → enveloppe supplémentaire. La commission Fafa valide la demande de la LCF d'accorder 10 milles euros supplémentaire au dossier Fafa transport du FC Balagne.
- LFA → le Comité Directeur approuve la candidature de Sandra GARDELLA aux commissions fédérales des compétitions Nationales Féminines et du Bénévolat
- Communiqué LCF → le Comité Directeur approuve le communiqué publié par la LCF sur décision du bureau de la LCF

## Points sur les finales de coupes :

Le bilan de la finale de Coupe de Corse masculine, du Challenge Alex STRA qui se sont déroulés à Corte, ainsi que des finales vétérans et coupe de Corse Féminine qui se sont déroulées à Erbajolo, est très positif.

Le comité directeur remercie :

- La ville de Corte, la Communauté d'Agglomération de Bastia pour leur accueil et le prêt des infrastructures.
- Les clubs qui ont participé à ces finales pour la bonne tenue des rencontres et le niveau de jeu affiché.
- Les élus, qui se sont déplacés pour honorer les sportifs et la ligue

- Les bénévoles qui ont travaillé à la bonne organisation de ces journées
- Les médias présents pour la couverture des événements avec notamment une diffusion live de la finale de la Coupe de Corse masculine par RCFM, qui a enregistré près de 30.000 vues.

#### Point technique :

##### DAP

- Demande autorisation tournois sur le continent « phrase type indiquant les responsabilités » (pas d'assurance FFF)
- Demande CAB participation Foot inter quartier 12 et 13 juin place st Nicolas
- Jury des actions foot en milieu scolaire 28 avril
- Jury challenge national PEF 23 Mai
- Journées USEP CSJC 27 mai et 27 mai et 3 juin Bastia
- Bilan PITCH U13 régional (vainqueur SCB) représentera la LCF à CAPBRETON 8 et 9 juin • Handi Sport
- Participation au FESTI RUN 15 juin Bastia (Fontana/Jamoneau) cécifoot (APF Moracchini Michel) [France Handicap Territoire Corse](#)

##### PPF

- Actions de suivi U14G Aléria
- Actions de suivi U14F et U13F Aléria
- Concours d'entrée des collèges des SSS (problème de la dérogation à la carte scolaire)
- Jury probatoire pour le pôle espoirs, rentrer 2025, 2026, au CSJC le 28 Mai. • Échange, entre pole espoirs à Nantes et à Clairefontaine

##### FORMATION

- Certifications STAPS Corte 26 MAI DF REF
- Certifications DES (Fernandez/Saada/Baquet)
- Semaine S3 BMF (mi-parcours)

#### Point IR2F :

Retour sur la dernière réunion de l'IR2F avec présentation du budget prévisionnel, préparation des calendriers de formation des éducateurs, des arbitres et des dirigeants, avec notamment un objectif qui est de valoriser les formations des dirigeants et accentuer la formation des arbitres seniors.

## Point Pôle espoirs :

Les 2 générations du pôle espoirs se sont déplacés à Nantes et à Clairefontaine pour travailler avec les pôles France et de Bretagne.

2 déplacements très enrichissant. Le comité directeur remercie la Ligue et la FFF pour l'accueil et espère renouveler de telles expériences, qui font grandir les enfants.

## Classements 2024-2025 :

Le comité directeur procède à la validation des classements de la saison 2024-2025 :

- R1 ESCCOM :

1. GFC Ajaccio
2. SVARR
3. SP Bocognano
4. Eccicca Suarella
5. ASPV
6. AS Casinca
7. FC Bastelicaccia
8. AFA
9. FJE Biguglia
10. FC Borgo
11. AS Furiani Agliani
12. Ghisonaccia-Prunelli

- R2 :

1. Fc Balagne 2
2. AS Pieve di Lota
3. JS Bonifacio
4. Monticello-Santa Reparata
5. USC Corte 2
6. AS Cargèse
7. Gallia Club de Lucciana 2
8. AS Costa-Verde
9. Nebbiu Cd
10. AS Casinca 2
11. GFCBL
12. FJEB 2

- R3 :
  1. AS Calinzana
  2. ECB Sud
  3. AS Capicorsu
  4. FC Lupinu
  5. SP Bocognano 2
  6. Gallia Club Lucciana 3
  7. AFA 2
  8. FC Oriente
  9. Antisanti-Vezzani
  10. Squadra Lumiaccia
  11. Monticello-Santa Reparata 2
- R4 :
  1. ASPV 2
  2. U Niolu
  3. Ponte Leccia Morosaglia
  4. Sud FC 2
  5. Saint jean
  6. Toga FCB
  7. FC Sotta
  8. Ghjuventu FCB
  9. FC Lupinu 2
  10. Ghisonaccia-Prunelli 2
- R1 Féminine :
  1. FEC bastiais
  2. AS casinca
  3. Olympique Alatais
  4. FJE Biguglia
  5. Gallia Club Lucciana
  6. SVARR
- U18 R1 :
  1. SC Bastia
  2. FC Borgo
  3. AS Pieve di Lota
  4. Gallia Club Lucciana
  5. FC Bastelicaccia
  6. Ghisonaccia-Prunelli 2
  7. FC Balagne
  8. SVARR
  9. FC Borgu
  10. FC Lupinu
  11. FJE Biguglia
  12. SP Bocognano

13. AFA
  14. USC Corte
  15. ASPV
  16. AS Furiani Agliani
  17. JS Ajaccio
  18. Olympique Alatais
  19. Sud FC
- U16 R1 :
    1. ACA
    2. GFCA
    3. JS Ajaccio
    4. AS Casinca
    5. SC Bastia
    6. FJE Biguglia
    7. FC Borgo
    8. ASPV
    9. USC Corte
    10. AS Pieve di Lota
  - U16 R2 :
    1. ACA
    2. Ghisonaccia-Prunelli
    3. Sud FC
    4. AS Furiani Agliani
    5. GFCA
    6. JSA

Le comité directeur étudiera les différentes obligations vis-à-vis des statuts de chaque club afin de définir les compositions des poules pour la saison 2025-2026, lors de sa prochaine réunion.

#### Calendriers :

La reprise des championnats 2025-2026 est programmée aux dates suivantes :

- R1 ESCCOM le weekend du 20 et 21 septembre
- R2 le weekend du 20 et 21 septembre
- R3 le weekend du 20 et 21 septembre
- R4 le weekend du 20 et 21 septembre
- Tour 2 (préliminaire) de la coupe de France 6 et 7 septembre
- Tour 3 de la coupe de France le weekend du 13 et 14 septembre

Les résultats de la R1 ESCCOM sur la plateforme Champ's ont été très bon pour cette 1<sup>ère</sup> saison de diffusion.

Pour la saison 2025-2026 le championnat de R2 sera lui aussi visible sur la plateforme Champ's en diffusion live.

Le comité directeur rappelle à l'ensemble des clubs de R1 et R2 que les règlements suivants entreront en vigueur lors de la saison 2025-2026 :

## « Règlement particulier des compétitions

### Régional 1

Pour donner suite à la mise à disposition de caméras par la LCF, il en résulte les droits et obligations suivants pour la retransmission et par les clubs et exploitation par la LCF :

- Les clubs participant au championnat de R1 séniors masculin sont dans l'obligation :
  - De filmer les rencontres à domicile avec le système fourni par la LCF
  - De transmettre les images des rencontres filmées à domicile à la LCF ainsi qu'aux clubs visiteurs
  - De diffuser les rencontres en « live » via le support validé par le comité directeur avant le début de la saison (actuellement Champ's saison 2024-2025)
- Droit de propriété de la LCF : Conformément aux dispositions de l'article L333-1 du Code du Sport, la Ligue Corse de Football est propriétaire du droit d'exploitation des compétitions qu'elle organise. On entend notamment par droit d'exploitation, sans que cette liste soit limitative, les droits relatifs à la diffusion audiovisuelle des rencontres et ce quel que soit le support (télévision, téléphonie mobile, internet...). Dès lors, aucune exploitation des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable de la Ligue Corse de Football.
- Le non-respect de ces obligations entrainera l'application des sanctions financières prévues au barème suivant (les sanctions ne sont pas cumulables) :
  - Rencontre non filmée hors incident technique :
    - 1<sup>er</sup> fois → rappel à l'ordre
    - 2<sup>ème</sup> fois → 150€
    - À partir de la 3<sup>ème</sup> fois → 300€
  - Rencontre non transmise à un club visiteur → 150€
  - Rencontre non transmise à la LCF → 150€

### REGIONAL 2

Pour donner suite à la mise à disposition de caméras par la LCF, il en résulte les droits et obligations suivants pour la retransmission et par les clubs et exploitation par la LCF :

- Les clubs participant au championnat de R2 séniors masculin sont dans l'obligation :
  - De filmer les rencontres à domicile avec le système fourni par la LCF

- De transmettre les images des rencontres filmées à domicile à la LCF ainsi qu'aux clubs visiteurs
- Droit de propriété de la LCF : Conformément aux dispositions de l'article L333-1 du Code du Sport, la Ligue Corse de Football est propriétaire du droit d'exploitation des compétitions qu'elle organise. On entend notamment par droit d'exploitation, sans que cette liste soit limitative, les droits relatifs à la diffusion audiovisuelle des rencontres et ce quel que soit le support (télévision, téléphonie mobile, internet...). Dès lors, aucune exploitation des rencontres de compétitions officielles ne peut s'effectuer sans le consentement préalable de la Ligue Corse de Football.
- Le non-respect de ces obligations entrainera l'application des sanctions financières prévues au barème suivant (les sanctions ne sont pas cumulables:
  - Rencontre non filmée hors incident technique :
    - 1er fois → rappel à l'ordre
    - 2ème fois → 150€
    - À partir de la 3ème fois → 300€
  - Rencontre non transmise à un club visiteur → 150€
  - Rencontre non transmise à la LCF → 150€ »

#### Courriers :

- Le comité directeur accuse réception et accepte la démission de son vice-président Pascal PAOLI.
- Le comité directeur valide prend connaissance du courrier envoyé au président de la FFF, Philippe DIALLO, concernant une demande de modification des modalités d'accession en D3 féminine.
- Demande d'intégration de commissions :
  - Rural : Jean Luc GUELFUCCI → validée
  - Instructeur : Bernard TULINIERI → validée
- Courrier Squadra LUMIACCIA concernant le forfait général.
  - Le règlement existant ne peut que s'appliquer. Le comité directeur rappelle à l'ensemble des clubs qu'ils ont la possibilité de proposer des modifications règlementaires, qui doivent être impérativement, votées par les clubs en assemblée générale.
- Demande d'aide matériels de l'association LEIA.
  - Le comité directeur valide la demande et charge les CTR de faire parvenir cette aide à l'association.
    - Demande de collaboration de l'association Stelle In Carritellu → la LCF a toujours travaillé pour le développement du sport inclusif, et le comité directeur recevra l'association pour échanger sur des éventualités de collaboration.

*L'ordre du jour étant épuisé, le président clôture la séance.*